



**Direction Générale des  
Services du Département**

Direction de l'Education, de la Jeunesse et  
des Sports

Service gestion des collèges et  
interventions scolaires

Affaire suivie par : Bertrand BOUCHEREAU -  
Isabelle GRIMAUD  
Poste: 86.09 / 73.45

**2011-CG-3-3278**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

**Séance du vendredi 23 septembre 2011**

**EXPÉRIMENTATION TABLETTES NUMÉRIQUES EN COLLÈGES**

<b>Politique sectorielle : Enseignement</b>	
<b>Secteur d'intervention : Enseignement du second degré</b>	
<b>Programme : Action en faveur des collèges publics</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	18 057 795€
Montant déjà engagé	16 343 236,88 €
Montant disponible	1 714 558,12 €
Montant réservé pour ce rapport	35 880 €

Le Département des Yvelines s'est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche volontariste en faveur des technologies de l'information et de la communication pour l'Education, en soutenant les innovations pour la réussite éducative des collégiens.

Les résultats positifs des expérimentations, menées en partenariat avec l'Education Nationale, ont très rapidement débouché sur une offre de généralisation à l'ensemble des établissements. Nous citerons en particulier deux actions phares, qui placent le Département en excellente position par la qualité, le dynamisme et la diversité des pratiques constatées : Le déploiement à grande échelle des Tableaux Numériques Interactifs engagé dès 2002, l'intégration dans nos dispositifs de financement de la balado-diffusion en mars 2010 après une expérimentation remarquable, conduite en 2008/2009.

Ainsi, le parc matériel des collèges se trouve aujourd'hui constitué d'environ 15 000 ordinateurs ; ce sont également plus de 700 tableaux interactifs, 400 chariots multimédia et 60 classes nomades qui ont été financés ces dernières années par le Département.

Cet effort doit être poursuivi avec en particulier le nécessaire renouvellement régulier de ce parc important, la sécurisation des échanges et la mise à disposition d'infrastructures assurant une connectivité à débit garanti suffisant.

En complément, le présent rapport a pour objet de vous proposer de participer à une nouvelle expérimentation impliquant l'Education Nationale, le groupe Orange et deux autres départements, le Val d'Oise et la Somme.

Dans chacun des trois départements, l'expérimentation sera conduite dans deux collèges et consistera à équiper les élèves et enseignants d'une classe de 6<sup>ème</sup> de tablettes numériques, à raison de 50 tablettes par établissement, l'objectif portant sur l'exploration des possibilités offertes par les tablettes numériques dans le domaine éducatif et l'étude de l'approche didactique de l'utilisation des tablettes au collège, en cours et en dehors du temps scolaire.

Eu égard aux caractéristiques et implications des établissements, deux collèges ont été retenus en accord avec l'Education Nationale, pour la mise en œuvre de ce projet mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2011-2012 : il s'agit des collèges Darius Milhaud de Sartrouville et Gagarine de Trappes

Ces deux établissements réunissent en effet des conditions favorables, qui sont :

- un taux élevé d'équipements informatiques incluant le déploiement de tableaux numériques interactifs ;
- un réseau WIFI disponible ;
- et une forte mobilisation des équipes éducatives en faveur des TICE ;

Je vous propose que l'expérimentation s'intéresse tout particulièrement aux complémentarités entre les équipements informatiques fixes et nomades et explore leurs retombées pour la réussite éducative. Seront également étudiées les utilisations dans les Centres de Documentation et d'Information (CDI) afin de redonner à ceux-ci une place comme acteur éducatif et support de projets pluridisciplinaires basés sur la lecture et la recherche documentaire,

Le choix des ressources numériques utilisées pour cette expérimentation s'effectuera ainsi prioritairement dans le cadre d'un projet pédagogique et éducatif clairement identifié avec l'Inspection académique, le CRDP, les collèges concernés et le Département.

Les différentes modalités de cette expérimentation seront précisées dans une convention de partenariat liant l'Inspection Académique, le CRDP, le Groupe Orange et le Département.

Délégation à la Commission Permanente pourrait être donnée pour approuver les termes de cette convention permettant de définir le périmètre et les modalités de fonctionnement de l'expérimentation, ainsi que les engagements et responsabilités de chacune des Parties.

Cette convention intègrera le dispositif d'évaluation qui bénéficiera notamment de l'expertise de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan.

La contribution du Département s'élèverait à 35 880 € et serait versée au Groupe Orange dès signature de ladite convention.

*En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*